

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2025

### REVENUS

#### FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	525 183 \$
Service d'aqueduc	64 641 \$
Service d'égout	15 400 \$
Service boues de fosses septiques	9 125 \$
Service d'ordures et collecte sélective	61 794 \$
Paiements tenant lieu de taxes	14 195 \$
Transferts	325 849 \$
Services rendus	61 877 \$
Imposition de droit	26 380 \$
Intérêts	8 050 \$
Autres revenus	<u>11 000 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 123 494 \$</b>

#### INVESTISSEMENT

Transfert-Hygiène du milieu	250 000 \$
Transfert- Aménagement, urbanisme et développement	36 463 \$
Transfert- Loisirs et culture	<u>160 198 \$</u>
	<b>446 661 \$</b>

#### **TOTAL DES REVENUS**

**1 570 155 \$**

### DÉPENSES

#### FONCTIONNEMENT

Administration générale	307 372 \$
Sécurité publique	110 180 \$
Transport	303 410 \$
Hygiène du milieu	160 042 \$
Aménagement, urbanisme et développement	28 424 \$
Loisirs et culture	153 791 \$
Frais de financement	<u>275 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 063 494 \$</b>

#### INVESTISSEMENT

Immobilisation- Hygiène du milieu	260 000 \$
Immobilisation- Santé et bien-être	160 198 \$
Immobilisation- Aménagement, urbanisme et développement	<u>86 463 \$</u>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENT</b>	<b>506 661 \$</b>

#### **TOTAL DES DÉPENSES**

**1 570 155 \$**

## TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 fut adopté par le règlement 231-2024 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 02 décembre 2024.

- Taxe foncière : monte à 1,00\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc monte à 300,00\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe d'égout monte à 140,00\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines monte à 70,00\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau monte à 200,00\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique monte à 77,00\$ pour les résidents permanents et monte à 38,50\$\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
  - Pour le service permanent, la taxation monte à 237,00\$,
  - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation monte à 118,50\$,
  - Pour les ICI, la taxation monte à 577,00\$,
  - Pour les fermes, la taxation monte à 374,00\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 85 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 527.00\$.